



FOOD SECURITY
CLUSTER

WFP/Giulio D'Adamo

Note d'orientation pour les interventions d'aide semencière d'urgence pendant la pandémie de Covid-19

Des interventions d'aide semencière en situation d'urgence peuvent déjà être programmées ou sont en cours dans de nombreuses zones (par exemple pour répondre à une sécheresse, des attaques de ravageurs, des déplacements de population ou d'autres problèmes). Le COVID-19 et les restrictions des déplacements, des échanges commerciaux et des marchés peuvent aussi compromettre la sécurité semencière des agriculteurs, ainsi que la manière dont les organismes d'aide peuvent agir. Cette Note d'orientation fournit des informations essentielles aux organismes d'action qui envisagent une [intervention d'aide semencière d'urgence](#)¹ pour la période des semis à venir dans le cadre de la pandémie du COVID-19, qui se superpose souvent à d'autres problèmes.

La note d'orientation comprend quatre parties :

1) informations sur la sécurité alimentaire et la manière dont les systèmes semenciers peuvent être affectés par les restrictions imposées en réponse au COVID-19 ;

2) un arbre de décision et des options de réponse liées aux semences ;

3) les aspects fondamentaux à prendre en compte pour chacune des interventions liées aux semences ;

4) des directives supplémentaires pour la réalisation d'une évaluation à distance du système semencier (figurant dans l'annexe 1).

Le présent document complète d'autres notes d'orientation, dont le document publié par Seed System intitulé [Better Seed Security Response during the time of COVID-19](#) (Amélioration de la réponse en matière de sécurité semencière pendant la pandémie de COVID-19). Pour ne pas allonger la présente note d'orientation, nous renvoyons à des liens et références à d'autres directives et documents pour plus d'informations.

¹ FAO, 2010. Les semences dans les situations d'urgence : Manuel technique.

1. Contexte

La [sécurité semencière](#)² peut-être décrite en fonction de la disponibilité, de l'accès aux semences et de leur qualité (qualité au sens de santé des semences et d'adéquation des variétés). Dans les systèmes d'exploitations agricoles de petite taille, le ménage dispose en général d'une bonne quantité de semences, prélevées sur la récolte précédente. Pour de nombreuses cultures, ces semences « informelles »³ (produites de manière informelle par de petits exploitants) sont en général disponibles sur les marchés locaux par l'intermédiaire de [vendeurs informels](#)⁴ (souvent des vendeurs de céréales) et également par l'intermédiaire d'autres agriculteurs. Pour certaines cultures (en particulier les légumineuses telles que les haricots et les arachides), certains vendeurs informels peuvent distinguer les semences des céréales en effectuant une sélection sur la base de la qualité et en séparant les différentes variétés. Les semences certifiées provenant du secteur semencier formel sont en général disponibles auprès des entreprises de semences et distribuées par les distributeurs d'intrants agricoles, des programmes gouvernementaux et d'autres projets. En Afrique, les petites exploitations de semi-subsistance n'achètent en général que des semences de maïs hybride et de légumes certifiées provenant du secteur formel. L'accès aux semences est déterminé par la capacité de l'exploitant à conserver ses propres semences

d'une campagne à l'autre, mais aussi par ses réseaux sociaux, son pouvoir d'achat et le fonctionnement des marchés locaux. La planification est un aspect crucial pour ce qui concerne l'utilisation des semences dans les systèmes d'exploitation agricole pluviaux : si les semences sont plantées trop tard par rapport à la saison des pluies, le rendement potentiel de la récolte est réduit.

La sécurité semencière varie en fonction de la culture et de la capacité et des ressources de chaque agriculteur. Pour la plupart des cultures de subsistance, les petits exploitants d'Afrique subsaharienne acquièrent en général la plupart de leurs semences auprès de sources informelles, c'est-à-dire qu'ils utilisent leurs propres semences conservées d'une année sur l'autre, ou les acquièrent auprès d'autres agriculteurs, de vendeurs informels et sur les marchés locaux.

² CIAT, CRS, CARE Norway 2006. Aide semencière pour une sécurité semencière : Conseil à l'intention des intervenants.

³ Pour des raisons de simplicité, dans le présent document, « semence » désigne les semences certifiées provenant du secteur formel réglementé (produites par des entreprises de semences et des producteurs de semences enregistrés, vendues par des distributeurs agricoles), et les « semences potentielles » (produites par des agriculteurs et vendues par des revendeurs informels), bien que seul le premier type ait été soumis à une assurance de la qualité indépendante (voir Sperling and McGuire 2010, pour plus de détails : <https://seedssystem.org/wp-content/uploads/2014/03/Local-seed-markets.pdf>).

⁴ IFPRI, FAO. 2009. Local markets, local varieties. Rising Food Prices and Small Farmers' Access to Seed.

⁵ Tout ce qui est disponible auprès des vendeurs de céréales informels ne peut pas être utilisé comme semences ; cependant, certains vendeurs conservent des stocks pouvant potentiellement être semés, et les agriculteurs leur achètent régulièrement des semences.

⁶ Ce recours prédominant aux sources informelles de semences concerne la plupart des cultures, notamment celles qui sont essentielles à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la résilience (McGuire and Sperling, 2016). <https://seedssystem.org/wp-content/uploads/2016/01/Seed-systems-smallholder-farmers-use.pdf>

Conséquences possibles du COVID-19 et des restrictions associées pour la sécurité semencière :

- La capacité de l'agriculteur à conserver des semences est peu susceptible d'être impactée directement par le COVID-19. Il convient de noter que les agriculteurs les plus pauvres ont souvent du mal à conserver des semences même en temps normal, l'augmentation de la pauvreté découlant d'une perte de revenus due au COVID-19 peut affecter la conservation des semences et l'accès aux semences auprès des réseaux sociaux.
- Les restrictions des déplacements et les perturbations des marchés locaux⁷ peuvent interrompre les chaînes d'approvisionnement établies et réduire la capacité des vendeurs informels à fournir des semences en période de semis (réduction de la disponibilité des semences sur les marchés locaux).
- Les interruptions du marché peuvent causer une augmentation du prix des semences, ainsi qu'une baisse de revenus et de la capacité des agriculteurs à acheter des semences. Les ruptures sur les marchés locaux peuvent affecter l'accès physique aux marchés pour se procurer les semences.
- Les restrictions de déplacement et les mesures de confinement peuvent affecter [les chaînes d'approvisionnement en semences certifiées établies](#)⁸ et le transport et la vente de semences certifiées par les distributeurs agricoles dans les zones rurales. Ceci peut affecter la disponibilité locale de semences de maïs et de légumes certifiées.
- Les restrictions des déplacements internationaux peuvent limiter l'importation de semences de légumes autres que les variétés locales. Les semences de légumes hybrides sont en général importées des Pays-Bas, d'Asie (ou d'autres pays).
- Les agriculteurs peuvent modifier le choix des cultures et la taille des parcelles ensemencées en raison de l'incertitude de la situation et/ou de l'accès aux semences et de leur disponibilité. Ils peuvent décider de semer plus de cultures vivrières et moins de cultures de rapport (pour augmenter leur production et leur autosuffisance), ou bien ils peuvent moins semer d'une manière générale s'ils n'ont pas accès à la main-d'œuvre et aux intrants dont ils ont besoin. Ils peuvent préférer semer des cultures dont la croissance est plus courte et/ou des cultures pouvant être stockées plus facilement. Tous ces changements peuvent affecter la demande de semences et de plants pour certaines cultures.

Notez que les conséquences directes du COVID-19 peuvent ne pas être aussi importantes que les conséquences d'autres problèmes en cours tel que les invasions de criquets pèlerins, de légionnaire d'automne, la sécheresse, les inondations ou les conflits. Ces conséquences seront amplifiées là où les marchés et les systèmes de marché sont affectés par les restrictions dues au COVID-19.

⁷ Dans le présent document, les marchés locaux désignent les marchés où se rendent en général les agriculteurs pour acheter des semences, qu'elles proviennent de vendeurs informels ou de distributeurs agricoles. Ils comprennent les marchés hebdomadaires et les vendeurs ambulants qui se déplacent dans les communautés rurales pour vendre des marchandises et des intrants.

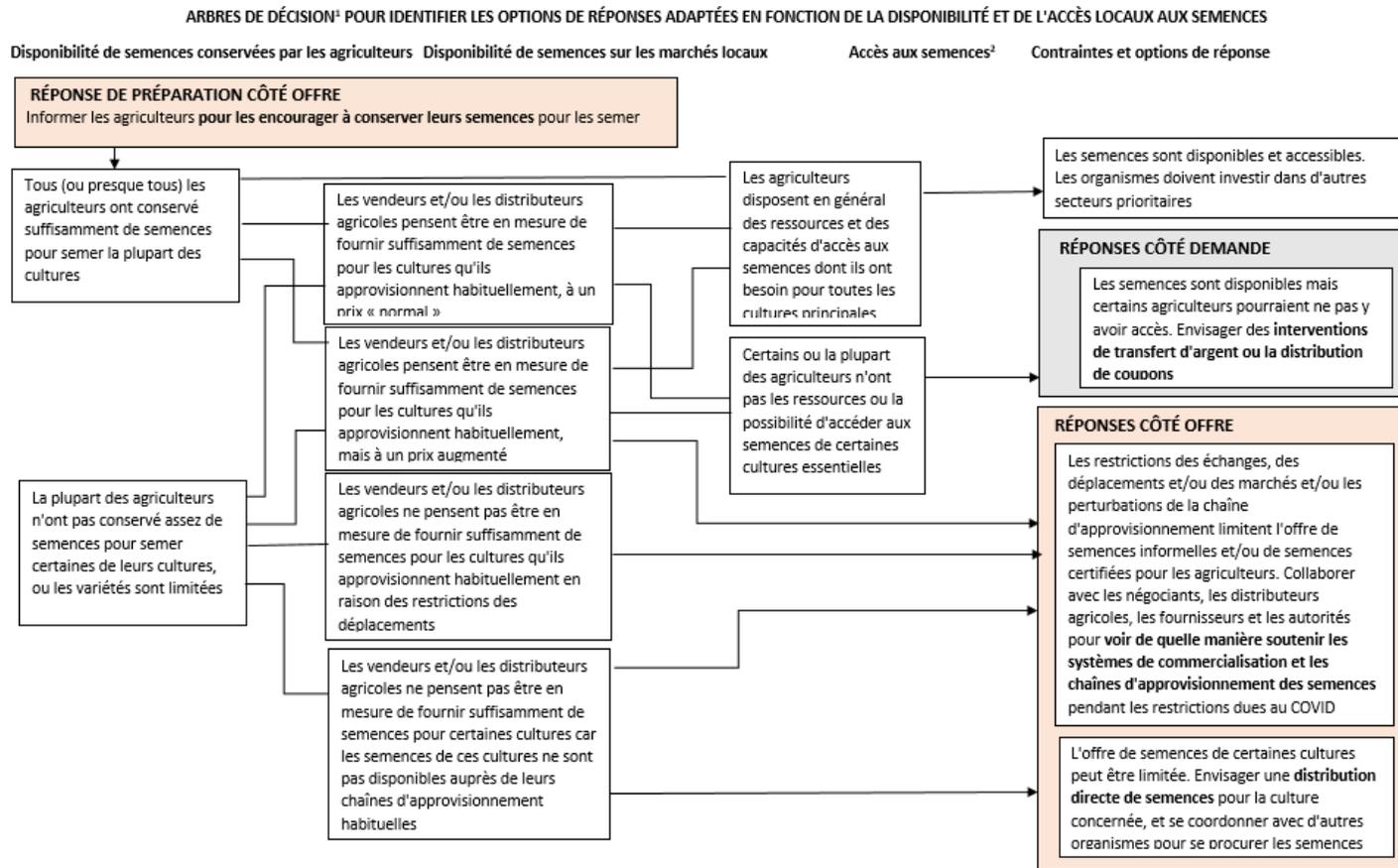
⁸ International Seed Federation. 2020. Seed Movement during the COVID-19 pandemic.

Le besoin d'intervention semencière potentielle doit être déterminée par une [évaluation des besoins](#)⁹. L'annexe 1 contient des directives pour l'évaluation à distance des besoins.

L'impact sur la disponibilité ou l'accès varie souvent d'une culture à l'autre. Par conséquent, les réponses doivent être adaptées pour affronter les problèmes spécifiques à une culture donnée. Il est important de se concentrer sur les cultures qui seront semées lors de la campagne à venir, et qui sont essentielles pour la sécurité alimentaire, la nutrition le revenu des agriculteurs. En tenant compte du fait que les réponses doivent être spécifiques à chaque récolte, le paragraphe suivant présente un **arbre de décision** simple permettant d'établir le mode de réponse d'urgence à court terme le plus adapté pour la période des semis à venir.

⁹ Les guides clés sont FAO, 2016, Étude sur la sécurité semencière : Guide du praticien <http://www.fao.org/3/a-i5548f.pdf> ; et Seedsystem.org, qui dispense également un cours en ligne <https://seedsystem.org/assessments-and-e-learning-course/>.

2. Arbres de décision¹⁰ pour identifier les options de réponses adaptées en fonction de la disponibilité et de l'accès locaux aux semences¹¹



¹⁰ Les lignes reliant les encadrés décrivant la disponibilité et l'accès indique différentes combinaisons de facteurs pouvant donner lieu à différents scénarios, elles n'indiquent pas des liens de cause à effet

¹¹ Accès désigne la possibilité pour les agriculteurs d'accéder économiquement et physiquement/socialement aux marchés.

3. Mise en œuvre des interventions semencières :

Le COVID-19 a modifié la manière d'opérer des organismes d'aide, et les actions prennent en général plus de temps lorsqu'elles sont effectuées à distance. **Les processus de prise de décision et de planification concernant des interventions semencières doivent partir bien plus tôt** si l'on veut apporter à temps l'aide semencière. Si les agriculteurs ont été affectés par une baisse de revenus, si le rendement des cultures à la récolte est sensiblement inférieur au rendement « habituel » et si les marchés locaux ne fonctionnent pas, ces organismes doivent investir dans l'approche d'**évaluation à distance** décrite dans l'Annexe 1 pour renseigner les informations nécessaires à l'arbre de décision. Les interventions d'urgence à court terme décrites ci-dessous ne doivent être mises en œuvre que par des organismes disposant d'une expérience précédente de ces modalités de programmation. Certaines interventions peuvent être combinées, par exemple coupons ou espèces et soutien du système de marché. Les directives ci-dessous contiennent des considérations importantes pour la mise en œuvre de ces modalités, en particulier pour ce qui concerne les semences. Les directives de programmation plus générales figurent dans les autres documents indiqués.

a) Informer les agriculteurs qu'ils doivent conserver leurs semences

- Informer les agriculteurs pour les encourager à conserver les semences dont ils auront besoin pour la prochaine période des semis. En cas de restriction des déplacements et de fermeture des marchés dues au COVID-19 à la période des semis, il est important que les agriculteurs disposent de leurs propres semences plutôt que de compter sur d'autres ou sur les marchés locaux.
- Cette communication doit être mise en place sous forme de mesure de préparation préalable, quel que soit le contexte de sécurité semencière. Ce type d'intervention a été recommandé dans la note d'orientation de *Seed System* intitulé [Better Seed Security Response during the time of COVID-19](#) (*Amélioration de la réponse en matière de sécurité semencière pendant la pandémie de COVID-19*).
- Cette communication doit commencer avant la saison de la récolte et doit se poursuivre pendant et après la récolte.

b) Transferts d'argent pour l'achat de semences

- L'expérience est limitée, mais il en ressort que les [transferts d'argent](#)¹² pour l'achat de semences sont les plus efficaces s'ils visent un groupe d'agriculteurs existant et s'ils sont associés à un soutien complémentaire, par exemple des messages de vulgarisation agricole et/ou une formation agricole technique ou agroalimentaire.
- Des [évaluations du marché](#)¹³⁻¹⁴ préalables doivent montrer la disponibilité de semences de qualité auprès de sources informelles (agriculteurs et vendeurs) ou de sources formelles (distributeurs agricoles)
- La planification des transferts d'argent destinés aux semences par rapport à la période des semis est fondamentale.
- Un soutien supplémentaire pour assurer la sécurité alimentaire doit également être envisagé selon la situation de sécurité alimentaire.
- Voir [Les transferts monétaires dans le contexte du COVID-19 : conseils du réseau CaLP](#) et [ICRC – Implications de la pandémie COVID-19 sur les transferts monétaires : CONSEILS et](#)

¹² Keane et al. 2019. Study on cash transfers for seed security in humanitarian settings.

¹³ International Rescue Committee, The Cash Learning Partnership. 2015. Comparative Table of Humanitarian Market Analysis Tool.

¹⁴ Voir également – Minimum Economic Recovery Standards (MERS) Guidance in Response to COVID-19. 2020. https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/04/MERS_COVID19_10Apr2020.pdf

[RECOMMANDATIONS](#) pour des informations plus générales sur les transferts monétaires et les considérations en matière de sécurité en période de COVID.

b) Coupons contre semences

- Si des coupons doivent servir à se procurer des graines dans le secteur formel, les évaluations préalables du marché doivent montrer que ces semences de qualité sont disponibles : si des semences certifiées ne sont pas disponibles auprès des distributeurs agricoles, il est alors possible de prendre en compte les vendeurs informels ou les agriculteurs comme fournisseurs si la réglementation nationale en matière de semences et les donateurs y consentent, par exemple dans les pays qui reconnaissent les « semences de qualité déclarée » pouvant être vendues par des groupes d'agriculteurs enregistrés. Certains pays acceptent d'assouplir les standards concernant les semences en cas d'urgence (pour autoriser par exemple des « semences commerciales »). La qualité des semences doit être assurée.
- Si les coupons doivent servir à se procurer des semences du secteur informel auprès de vendeurs informels, la sélection des vendeurs impliqués doit reposer sur l'évaluation de la qualité de leurs marchandises et de leurs pratiques ainsi que sur leur réputation. Tous les vendeurs ne sont pas les mêmes. Certains peuvent stocker différentes variétés provenant de régions définies, ou gérer différemment les stocks de semences potentielles, d'autres ne le font pas. Pour plus d'informations sur la sélection des vendeurs, consulter le [chapitre 3.12 du document CRS Agricultural Fair and Voucher Manual](#).¹⁵ La qualité des semences doit être assurée.
- Assurance de la qualité des semences : comprend le tri des vendeurs, la vérification de leurs pratiques de gestion des semences, et le test de leurs semences. La capacité de test de la qualité des semences est-elle affectée par le COVID-19, si par exemple les laboratoires ne fonctionnent pas normalement ? Ces retards peuvent-ils affecter les interventions, ou retarder exagérément le paiement des vendeurs ?
- La planification des activités de coupons ou de coupons électroniques pour l'acquisition de semences doit correspondre à la période des semis.
- Voir [Les transferts monétaires dans le contexte du COVID-19](#)^{16,17} pour les questions concernant la sécurité. Est-il possible de distribuer les coupons et de les utiliser sans que les personnes ne soient exposées au risque d'infection ?

c) Foires aux semences

- En général, les foires aux semences ne sont pas recommandées car il est difficile de respecter la distanciation physique et une hygiène appropriée. Les foires aux semences ne doivent être mises en place que s'il est possible de respecter les précautions de sécurité (par exemple foires de plus petite taille, plus étendues, s'étalant sur plusieurs jours), avec l'autorisation explicite des autorités locales.
- Prendre également en compte des modalités alternatives, dont les transferts monétaires et le soutien aux systèmes de marché aux semences (voir ci-dessous).

d) Soutien à l'approvisionnement des systèmes de marché des semences

¹⁵ Catholic Relief Services, 2017. Agricultural Fair and Voucher Manual. Baltimore, MD, USA.

¹⁶ Golay, A. and Tholstrup, S. 2020. Les transferts monétaires dans le contexte du COVID-19 : conseils du réseau CaLP.

¹⁷ Voir également - ICRC 2020. Implications de la pandémie COVID-19 sur les transferts monétaires : CONSEILS et RECOMMANDATIONS <https://www.calpnetwork.org/fr/publication/icrc-implications-de-la-pandemie-covid-19-sur-les-transferts-monetaires-conseils-et-recommandations/>

- Les approches des systèmes de marché ne concernent pas uniquement les chaînes d'approvisionnement, mais également les infrastructures, les acteurs et les environnements favorables clés. Comme indiqué plus haut, il existe deux types principaux de systèmes de marché des semences : le système informel (semences produites par les agriculteurs, fournies par les agriculteurs et les vendeurs informels) et le système formel, réglementé (semences produites par des entreprises de semences formelles et des groupes d'agriculteurs enregistrés, les semences étant distribuées par des distributeurs agricoles, des programmes gouvernementaux et dans le cadre de projets d'ONG). En conditions normales et en contexte de crise, les agriculteurs s'appuient principalement sur les marchés de semences informels
- Le soutien du marché aux systèmes semenciers est une nouvelle approche en contexte d'urgence. On dispose de peu d'expériences documentées en matière de soutien des systèmes de marché des semences en situation d'urgence autres qu'au moyen de coupons et de foires aux semences. En général, les interventions de soutien au marché peuvent prendre de nombreuses formes, comprenant des activités de soutien aux acteurs du marché, à ses infrastructures et services. Elles peuvent s'attaquer aux obstacles à l'approvisionnement/la disponibilité et à la demande/l'accès.
- Le soutien aux systèmes de marché formel ou informel nécessite une connaissance détaillée des acteurs du marché et des maillons de la chaîne de valeur au sens plus large. Ce n'est pas une mesure à mettre en place pour la première fois au plus fort de la crise (mais il est intéressant de s'y intéresser pour les campagnes futures). Les contraintes liées au COVID-19 peuvent prendre de nombreuses formes.
- Voir [Fiche-conseil : Interventions de soutien au marché en contexte humanitaire—du réseau CaLP](#), [Mercy Corps Beyond Cash: Making Markets Work in Crisis](#), et [USAID Bureau for Resilience and Food Security Guidance on Supporting Safe and Functioning Food Markets](#). Pour plus de conseils, consulter le portail [Apprentissage du CaLP](#).

e) Distribution directe de semences

- Consulter les recommandations générales de la FAO sur la [distribution directe de semences](#)¹⁸⁻¹⁹. Les considérations essentielles dans le contexte COVID-19 comprennent entre autres :
- Planification: l'approvisionnement et la fourniture en semences passent par de nombreuses étapes (appel d'offre, contrat, achat, conditionnement, assurance de la qualité, transport) ; toutes ces opérations sont plus longues, et certaines devront être modifiées. Y a-t-il suffisamment de temps pour se procurer des semences et les fournir aux agriculteurs avant le début de la période des semis ? Soyez réaliste.
- Choix de la catégorie de semences : La plupart des distributions directes concernent des semences certifiées acquises auprès d'entreprises de semences. Dans certains pays, on trouve d'autres catégories de semences certifiées, telles que les « semences de qualité déclarée » pouvant être acquises auprès de groupes d'agriculteurs enregistrés. Certains pays acceptent d'assouplir les standards concernant les semences en cas d'urgence (pour autoriser par exemple des « semences commerciales »). Toutes les catégories de semences doivent être soumises à un processus d'assurance de la qualité avant leur acquisition et leur distribution.
- Assurance de la qualité : la capacité des laboratoires d'inspection des semences est-elle affectée par les restrictions liées au COVID-19 ? Ceci risque de retarder davantage la distribution directe, ou de compromettre les procédures de vérification de la qualité (c'est-à-dire avoir des conséquences sur les contrats avec les fournisseurs).

¹⁸ FAO, 2010. Les semences dans les situations d'urgence : Manuel technique.

¹⁹ Voir également Relief and Rehabilitation Network - Overseas Development Institute. 1996. Fourniture de semences pendant et après les situations d'urgence : [Examen des bonnes pratiques 4](#)

- Choix des cultures et des variétés : le type de semences adapté (culture et variété) est-il disponible ? Ceci indique les cultures et les variétés préférées des agriculteurs et adaptées à la campagne à venir. Ce n'est pas le bon moment pour introduire des nouveautés, notamment des variétés inconnues ou non testées.
- Quantité d'approvisionnement : Les [chaînes d'approvisionnement du secteur formel](#)²⁰, au niveau national et international, peuvent être affectées par les restrictions associées au COVID-19. Vérifiez si les fournisseurs ont la capacité suffisante pour fournir les quantités requises des cultures et des variétés souhaités.
- Niveau de demande des organismes : les plans pour les semences d'autres organismes tiennent-ils déjà compte des quantités de semences disponibles ? Les distributions à grande échelle par plusieurs organismes peuvent fausser le marché et la disponibilité des semences.
- La coordination avec les autres organismes est indispensable pour harmoniser les actions et éviter de fausser le marché et un double travail, par exemple par l'intermédiaire du global Cluster Sécurité Alimentaire ou un organisme similaire.

²⁰ International Seed Federation. 2020. Seed Movement during the COVID-19 pandemic.

Annexe 1.

Conseils pour l'évaluation à distance²¹ pour les fonctionnaires FSL et agricoles ne pouvant pas se déplacer vers les zones de projets existants ou potentiels

Les étapes 1 à 6 peuvent être mises en place avant la prochaine saison des récoltes. Commencez le plus tôt possible. Concentrez-vous sur 3 ou 4 cultures principales les plus importantes pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans la zone du projet potentiel. En travaillant à distance à l'aide d'un réseau d'interlocuteurs de référence, en plus des autres actions en cours, prévoyez une à deux semaines pour chaque étape. Les étapes 7 à 9 doivent être mises en place bien avant la période des semis. Les informations recueillies aux étapes 1 à 9 peuvent être utilisées dans l'arbre de décision présenté plus haut (étape 10).

1. Établissez un **réseau d'information et de communication fiable** sur l'agriculture et les marchés locaux
 - a. Collaborez avec vos collègues pour prendre contact avec les interlocuteurs de référence et de confiance en mesure de vous fournir des informations précises sur la situation de l'agriculture et de marché dans chacune de vos zones de projet pour la saison des récoltes en cours / à venir, par exemple : fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, agents de vulgarisation, agents de surveillance du marché, agents de liaison communautaire, leaders agricoles, chefs locaux, vendeurs locaux, distributeurs d'intrants agricoles, etc. Vous pouvez créer un groupe WhatsApp pour chaque zone de projet afin de pouvoir communiquer régulièrement avec les personnels / les fonctionnaires essentiels.
 - b. Assurez-vous que vos interlocuteurs de référence sont en mesure de communiquer avec vous, si nécessaire, demandez à votre organisme de leur fournir régulièrement un crédit téléphonique et/ou un accès à une station de recharge de téléphone solaire.
 - c. Pour chacun de vos interlocuteurs de référence, vérifiez où/de quelle manière ils obtiennent les informations. Dans l'idéal, ils devraient être en mesure de communiquer avec d'autres agriculteurs et/ou vendeurs qu'ils connaissent déjà ; vous devrez peut-être les conseiller sur la manière de créer leur propre réseau d'interlocuteurs de référence pouvant leur fournir des informations précises.
 - d. Partagez une liste d'interlocuteurs avec vos collègues ou votre responsable, contenant si possible les coordonnées des interlocuteurs de vos contacts, de manière à ce que vous ou vos collègues puissiez contacter les interlocuteurs de référence si vous ou l'un de vos interlocuteurs n'êtes pas en mesure de communiquer.

2. Indiquez les informations sur les **marchés locaux** dans vos zones de projet. Questions fondamentales à poser à vos interlocuteurs, et qu'ils doivent eux-mêmes poser à leurs interlocuteurs :
 - a. Les marchés alimentaires/aux semences locaux et les chaînes d'approvisionnement établis fonctionnent-ils encore ?
 - b. Les agriculteurs et les autres sont-ils en mesure d'acheter et de vendre la gamme habituelle de produits agricoles ?

²¹ Pour des conseils détaillés sur les évaluations, le processus et le type d'informations techniques nécessaires, consulter : <https://seedssystem.org/assessments-and-e-learning-course/> et <http://www.fao.org/3/a-i5548f.pdf>. Ces ressources peuvent vous aider à recueillir les informations essentielles nécessaires à une prise de décision rapide. Il n'est matériellement pas possible de recueillir toutes les informations !

- c. Le prix des produits agricoles essentiels a-t-il subi des variations ? Le cas échéant, lesquelles et pour quelles raisons ?
3. Vérifiez si les systèmes de **surveillance de la sécurité alimentaire/du marché** fonctionnent encore dans votre pays/région et assurez-vous que vous ou vos collègues recevez des bulletins, perspectives et mises à jour réguliers. Quand elles sont fiables, ces informations sont utiles pour fournir une perspective plus vaste et vérifier ou expliquer les informations collectées pour votre zone de projet.
 4. Étudiez les **systèmes de culture habituels** dans votre zone de projet en cherchant et en lisant les rapports existants. Assurez-vous que vous disposez des informations correctes sur les périodes de semis des différentes récoltes, demandez à vos interlocuteurs si nécessaire. Recueillez les informations sur la **récolte en cours** ou la dernière période des semis, et sur l'existence de **groupes d'agriculteurs actifs** reproduisant des semences de bonne qualité. Questions fondamentales à poser à vos interlocuteurs, et qu'ils doivent eux-mêmes poser à leurs interlocuteurs :
 - a. Y a-t-il eu des changements dans le type de cultures habituellement semées par les agriculteurs ? Le cas échéant, décrivez les changements et les raisons de ces changements.
 - b. Y a-t-il eu des changements dans la taille des zones / exploitations habituellement semées ? Le cas échéant, décrivez les changements et les raisons de ces changements.
 - c. Y a-t-il des groupes d'agriculteurs qui multiplient actuellement les semences des récoltes et des variétés que les agriculteurs demandent et dont ils ont besoin ?
 5. Étudiez les **systèmes semenciers habituels de 3 ou 4 récoltes principales** dans votre zone de projet en cherchant et en lisant les rapports existants, par exemple la documentation concernant les projets en cours, les études ou [Évaluations sur la sécurité semencière](#)²² (ESS) réalisées, etc. Si aucun rapport n'est disponible pour votre zone de projet, consultez d'autres ESS pour vous faire une idée générale de la manière dont les agriculteurs accèdent normalement aux semences pour différentes cultures. Questions fondamentales à poser à vos interlocuteurs, et qu'ils doivent eux-mêmes poser à leurs interlocuteurs :
 - a. Pour chaque culture, quelle est la quantité approximative de semences qu'un ménage agricole « moyen » sème en général ?
 - b. Pour quelles cultures les agriculteurs conservent-ils en général des semences ? Y a-t-il des cultures ou des types de cultures que les agriculteurs ont du mal à conserver ? (En raison de dommages causés par des ravageurs lors du stockage par exemple)
 - c. Pour quelles cultures les agriculteurs acquièrent-ils habituellement des semences auprès d'autres agriculteurs (amis, voisins, etc.) de leur communauté ? (troc, achat ou don gratuit)
 - d. Pour quelles cultures les agriculteurs achètent-ils en général des semences sur les marchés informels ou auprès de vendeurs informels ? Selon les agriculteurs, ces marchés / vendeurs sont-ils habituellement en mesure de fournir des semences de qualité acceptable pour le semis ?
 - e. Pour quelles cultures les agriculteurs achètent-ils en général des semences (semences certifiées) auprès des magasins, distributeurs ou agents d'intrants agricoles ?

²² Sperling, L. 2008. When disaster strikes: a guide for assessing seed security. (Quand la catastrophe survient. Un guide pour l'évaluation de la sécurité des systèmes semenciers) Cali: CIAT.

Demandez à vos interlocuteurs de transmettre un message important, à savoir que les agriculteurs doivent faire tout leur possible pour conserver les semences dont ils auront besoin pour la prochaine période des semis. En cas de restriction des déplacements et de fermeture des marchés dues au COVID-19 à la période des semis, il est important que les agriculteurs disposent de leurs propres semences plutôt que de compter sur d'autres ou sur les marchés locaux.

6. Restez en contact avec vos interlocuteurs et les plateformes existantes de suivi du marché pendant la saison des récoltes afin de savoir si les marchés continuent à fonctionner et s'il y a eu des variations importantes des prix. Demandez à vos interlocuteurs sur le marché / vendeurs de vous mettre en contact avec des **vendeurs de référence** qui fournissent en général les semences des cultures normalement achetées par les agriculteurs sur le marché (Qu. 5d). Demandez à vos interlocuteurs de vous mettre en contact avec les plus **grands distributeurs d'intrants agricoles** actifs dans cette zone (Qu. 5e).
7. Avant la saison des semis suivante, remplissez les informations sur les **marchés de semences et de céréales informels**. Concentrez-vous sur les cultures pour lesquelles les agriculteurs achètent en général des semences sur les marchés informels ou auprès de vendeurs informels (voir la Qu. 5d ci-dessus). Questions fondamentales à poser à vos interlocuteurs, et qu'ils doivent eux-mêmes poser à leurs interlocuteurs :
 - a. Les cultures habituellement achetées par les agriculteurs sous forme de semences (Qu. 5d) sont-elles disponibles sur les marchés locaux ?
 - b. Si possible, **contactez les vendeurs informels principaux** (Qu. 6) qui fournissent habituellement les céréales/semences que les agriculteurs achètent normalement pour les semer et demandez-leur s'ils pensent être en mesure de continuer à fournir ces céréales/semences jusqu'à la prochaine saison des semis.
8. **Contactez les distributeurs d'intrants agricoles** (Qu. 6) et demandez-leur s'ils pensent être en mesure de fournir les semences pour les cultures que les agriculteurs achètent habituellement auprès des magasins, distributeurs ou agents d'intrants agricoles (Qu. 4e).
9. Avant la saison des semis, remplissez les informations sur les **semences disponibles au sein des communautés locales** pour les cultures dont les agriculteurs conservent habituellement les semences ou qu'ils se procurent auprès d'autres agriculteurs (Qu. 5b, 5c). Questions fondamentales à poser à vos interlocuteurs, et qu'ils doivent eux-mêmes poser à leurs interlocuteurs :
 - a. Les agriculteurs les plus aisés et/ou les groupes d'agriculteurs actifs ont-ils pu conserver suffisamment de semences de ces cultures pour eux-mêmes et pour les autres agriculteurs qu'ils fournissent en général ? Dans le cas contraire, quelle part approximative de la quantité qu'ils conservent habituellement ont-ils été en mesure de conserver ?
 - b. Les ménages « moyens » ont-ils pu conserver suffisamment de semences de ces cultures pour eux-mêmes ? Dans le cas contraire, quelle part approximative de la quantité qu'ils conservent habituellement ont-ils été en mesure de conserver ?
10. Utilisez les informations ci-dessus pour les cultures principales, associées à l'arbre de décision pour vous aider à déterminer si une intervention semencière pourrait être nécessaire, et quelle

option de réponse serait appropriée. Étant donné que les différentes cultures ont différents systèmes de sécurité semencières, il vous sera peut-être plus facile d'évaluer chaque culture séparément à l'aide de l'arbre de décision.

Cette note d'orientation, rédigée en mai 2020, sera mise à jour en continu à mesure que les enseignements de la pandémie de COVID-19 se font jour.

